

H. R. Martineau, J. E. Paradis, J. Archambault, P. Demers, H. Boire, H. Tétreault, V. Hartman et les élèves de l'Ecole Normale.

Lecture et adoption du compte-rendu de la dernière conférence.

M. le Président soumit à l'assemblée le sujet de discussion suivant :

"Quelle est la méthode la plus prompte de faire acquérir l'orthographe syntaxique aux enfants."

M. l'Abbé Verreau, M. l'Inspecteur Valade, MM. U. E. Archambault, H. R. Martineau, P. Demers prirent part à la discussion.

Comme cette question est renvoyée à la conférence suivante, le résumé des débats sera donné ci-dessous.

#### SEANCE DU MOIS DE MAI.

Présents : M. le Principal Verreau, M. l'Abbé N. Lemoyne, M. l'Inspecteur Caron, MM. J. O. Cassegrain, président ; W. Fahey, secrétaire ; D. Boudrias, trésorier ; U. E. Archambault, M. Émard, P. Demers, H. Boire, V. Hartman, H. Tétreault, J. Archambault, N. Paquin, S. Paradis, A. Primeau, J. Destroismaisons, et les élèves de l'Ecole Normale.

Lecture et adoption du compte-rendu de la dernière conférence.

M. U. E. Archambault, secondé par M. Boudrias, fit motion, et il fut résolu :

"Que les mots et la candidature seraient permise soient ajoutés à l'article IX du Règlement."

*Élection des divers officiers.* — Le dépouillement du scrutin donna le résultat suivant : MM. J. O. Cassegrain, président ; A. Primeau, vice-président ; W. Fahey, secrétaire ; D. Boudrias, trésorier ; P. Demers, bibliothécaire.

Et sur motion de M. Boudrias, secondé par M. Primeau ; MM. U. E. Archambault, M. Émard, J. Destroismaisons, H. Tétreault et H. Boire furent nommés conseillers.

Proposé par M. Tétreault, secondé par M. Boire :

"Que MM. le Président, le Secrétaire et le Trésorier composent le comité chargé de la codification du Règlement de cette Association." Adopté.

Proposé par M. U. E. Archambault, secondé par M. Fahey :

"Que M. le Principal Verreau, MM. Cassegrain, Émard, Demers, avec le moteur et le secondeur, soient autorisés à acheter des livres pour la bibliothèque de l'Association, ainsi que des modèles et appareils de tout ce qui peut servir dans l'enseignement, et cela jusqu'au montant aujourd'hui entre les mains de M. le Trésorier." Adopté.

Proposé par M. Destroismaisons, secondé par M. Primeau :

"Qu'une circulaire soit adressée aux différents bureaux des Commissaires d'Ecoles de la Circonscription de l'Ecole Normale Jacques-Cartier, les priant d'accorder deux jours de congé par année, pour permettre aux instituteurs sous leur contrôle d'assister aux conférences et leur faisant voir les avantages qui en résulteraient pour les écoles ; que l'Association s'engage à faire connaître les noms de ceux qui assisteront aux conférences, afin que les Commissaires puissent avoir la certitude que ces jours de congé ne sont pas accordés pour permettre aux instituteurs de faire leurs propres affaires, mais bien pour les mettre en mesure d'acquérir de nouvelles connaissances ; et qu'un comité, composé de MM. Verreau, Cassegrain, U. E. Archambault, Boudrias, Fahey et Demers, soit chargé de rédiger et d'expédier la susdite circulaire." Adopté.

A propos de cet dernier motion, M. l'Abbé Verreau dit que, bien comprise, elle aurait un très grand effet ; que deux jours de congé seraient très utiles non-seulement aux instituteurs, mais surtout aux enfants qu'ils sont chargés d'instruire. Car, ajoute-t-il, dans ces réunions, l'instituteur apprend toujours à perfectionner son enseignement. Elles sont, dans l'état actuel des choses, le moyen le plus efficace d'arriver à une action commune. Il ajoute qu'il regrettait sincèrement que les conférences fussent si

peu fréquentées, et signala quelques-uns des préjugés que beaucoup d'instituteurs entretiennent à l'égard des conférences, préjugés qui ont peut-être leur origine dans le manque d'étude et d'énergie que nécessite la prospérité d'une association de ce genre.

M. le Président fit ensuite lecture d'un *Rapport sur les travaux de l'Association*, à peu près conçu en ces termes :

Messieurs,

"Depuis la présidence de M. Archambault, c'est-à-dire depuis 1865, il n'est rien paru sur les travaux de l'Association. Un coup d'œil rétrospectif sur ce que nous avons fait à partir de cette époque, m'a semblé d'une grande opportunité. Examiner le passé, constater la distance que l'on peut avoir parcouru dans un temps déterminé est toujours propre à donner du courage, si l'on est dans la bonne voie, ou à faire prendre une autre direction, si l'on s'est engagé dans la mauvaise. Néanmoins, je n'ai pas l'intention, dans ce compte-rendu, d'entrer dans de longs développements, et je ne ferai que vous donner, avec le moins de commentaires possible, la série des questions que nous avons agitées, et des sujets qui, de temps à autres, ont été traités dans nos conférences.

"Parmi ces questions, il en est une cependant sur laquelle je désire appeler votre attention :

"La question de l'enseignement agricole, dans ces derniers temps, s'est emparé de tous les esprits. Et tous, les *docteurs en Israël*, comme ceux qui ne le sont pas du tout, mais chez qui la manie d'écrire est devenue un besoin impérieux, ont fait part au public de la manière de voir sur cette question. Il était tout naturel que les instituteurs, à qui doit incomber, dans le plus grand nombre de cas, la mission de donner cet enseignement, s'en occupassent, au moins dans l'humble mesure de leurs attributions. Aussi cette Association en a-t-elle fait immédiatement l'objet d'une de ses conférences : elle a traité la question sous le double point de vue de son opportunité et de la méthode à suivre pour rendre cet enseignement le plus fructueux et le plus progressif possible.

"C'est donc à tort qu'on a prétendu, comme l'a fait, il n'y a que quelques semaines, l'un des correspondants du *Courrier du Canada*, que seuls les instituteurs de l'Association Laval se sont occupés des moyens de répandre la science agricole dans nos campagnes. Il est facile de constater, en recourant au *Journal de l'Instruction Publique*, que nous avons pris l'initiative en cette circonstance, puisque notre compte-rendu fut publié dans le mois de janvier 1870, tandis que celui de ces messieurs ne le fut que dans le mois de janvier de cette année, c'est-à-dire un an après le nôtre.

"Cette remarque ne doit avoir aucune signification dérobable pour nos dignes frères, MM. les instituteurs de l'Association Laval. Je n'ai voulu, en la faisant, que rectifier l'inexactitude dont s'est rendu coupable, à leur insu, le correspondant en question, et rétablir l'ordre des faits.

"Ce n'est pas tout. Pendant que ce même écrivain était en veine, il a bien voulu donner aux instituteurs et à quelques-unes des maisons d'éducation de cette Province, une leçon de pédagogie en forme. Il a parlé du rôle que l'instituteur est appelé à remplir, de la somme de connaissances que ce dernier doit posséder pour être à la hauteur de ses fonctions : le tout au point de vue de ce monsieur, qui n'a pas omis de faire remarquer l'énorme différence qu'il y a entre son instituteur-type, et l'instituteur tel que nous le voyons ordinairement. Inutile de dire qu'ici le style de l'écrivain ne pêche pas par un excès de politesse. Que l'on se permette de semblables remarques à notre adresse, il n'y a peut-être en cela rien d'étonnant, parce qu'à nous et sur nous, on croit pouvoir tout dire impunément ; mais que l'on étende la leçon à des institutions qui sont sous le contrôle immédiat de NN. SS. les évêques ou du gouvernement, et que l'on trace la ligne de conduite que doivent tenir ceux qui les dirigent, s'ils ne veulent forfaire à la mission qui leur est dévolue, ça paraît pour le moins un peu hasardeux. J'ajouterais qu'il sied toujours mal à un jeune homme, eût-il réussi à prendre ses premiers degrés universitaires, de s'arroger le droit de donner des conseils